

Vous souhaitez, louer un logement social ?



POUR BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT SOCIAL, IL FAUT :

- > être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité
- > louer le logement en tant que résidence principale
- > ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de la composition familiale (plafond pour un logement PLUS)

20 966 €



**Personnes
seules**

33 670 €



**Famille monoparentale
avec un enfant**

40 648 €



Famille avec 2 enfants

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE LOGEMENT

Pour prétendre à l'attribution d'un logement locatif social, il est nécessaire de compléter un formulaire de demande de logement.



RETIREZ UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT - 3 POSSIBILITÉS



Auprès de nos chargés de clientèle dans l'une des antennes



Téléchargez un dossier sur notre site internet :
www.unlogementdanslorne.fr



Déposez un dossier sur :
www.demandelogement61.fr
Il est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux du département.